

## Les technologies de l'information et de la communication et les bibliothèques: cas de la B U d'Alger

TERRAR Abdelkrim

Maitre de conférences

Département de Bibliothéconomie des Sciences Documentaire

Université d'Alger 2

### ملخص :

ظهر مجتمع معلومات يقوم على أساس النمو المتسارع للاستخدام الإنترنت والشبكات الالكترونية، وكذلك تعميم وثيقة رقمية، ويهز العالم من الوثائق. الانترنت هو ضروري بشكل واضح إلى عالم الأدب كمصدر للمعلومات ذات أهمية قصوى وكأداة أساسية. تكنولوجيا المعلومات والاتصالات بالضرورة تغيير النهج المتبع في إدارة الوثائق وتتطلب مهنيين لإعادة تعريف مهمتها، إلى إعادة النظر في وظيفة الحقيقية للوساطة بين يد واحدة، ومصادر المعلومات المفتوحة على نحو متزايد، العالمية وخاصة الكبيرة المتوفرة، وثانيا، الباحثين عن المعلومات المستخدمين مستقلة على نحو متزايد في ممارسات المعلومات الخاصة بهم. ما وثيقة رقمية لديه تأثير على المهنة والأعمال وثنائي؟ هل نحن لا نفهم هذه الثورة، إعادة النظر في المهام والوظائف ويجرؤ على تخيل منظمات جديدة؟

**Résumé:** L'émergence d'une société de l'Information basée sur le développement exponentiel des usages d'internet et des réseaux électroniques ainsi que sur la généralisation du document numérique, bouscule le monde de la Documentation.

Internet s'impose à l'évidence au monde de la documentation comme une source d'information de première importance et comme un outil incontournable. Les TIC changent forcément l'approche du management de la documentation et obligent les professionnels à redéfinir leur mission, à repenser leur véritable fonction de médiation entre d'une part, des sources d'information de plus en plus ouvertes, mondiales et surtout surabondantes, et d'autre part, des demandeurs-utilisateurs d'information de plus en plus autonomes dans leurs pratiques informationnelles.

En quoi un document numérique a-t-il un impact sur la profession et les métiers documentaires ? Ne faut-il pas comprendre cette révolution, repenser les missions et les fonctions et oser imaginer de nouvelles organisations ?

## INTRODUCTION

L'accroissement considérable de l'offre des ressources numérisées dans une bibliothèque est un phénomène récent dont les répercussions, encore mal définies, intéressent autant les bibliothécaires que les professionnels des nouvelles technologies.

En quelques années, l'informatique a supplanté fichiers et catalogues tandis que l'internet multiplie les ressources documentaires et fait disparaître les murs. Emprunt et consultation ne se limitent plus aux livres, mais s'étendent aux disques, vidéocassettes, cédéroms..... Nouveaux médias, nouvelles médiations : Les temps semblent murs pour le renouvellement, le partage des savoirs et les communications sans frontières. Le village planétaire devient alors une cité interactive, par la grâce des nouvelles technologies.

Il n'est pas question de nier des innovations, ni de les déplorer. Mais il y a un monde entre le constat du changement réel et la prophétie de l'avènement d'un monde social et culturel renouvelé d'un seul coup et de fond en comble. Ce serait malhonnête d'oublier les acteurs qui peuvent faire de ces technologies proposées, des utilisations audacieuses.

## DEFINITION DES CONCEPTS

Dans l'encyclopédie du Web, les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent l'ensemble des technologies informatiques qui contribuent à une véritable révolution socioculturelle, surtout leurs applications dans le champ économique. D'ailleurs ces technologies ne sont pas vraiment nouvelles, d'où le nom **TIC**.

Les **NTIC** sont un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger des informations, plus spécifiquement des données numérisées.

## HISTORIQUE

L'avènement principal des TIC est sans contexte le réseau **INTERNET** qui ouvre notamment la voie à la société de l'information et au commerce électronique.

La naissance des NTIC est du notamment à la convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel. Cette

convergence génère une multitude de nouvelles possibilités. C'est en quelque sorte notre rapport à l'information, au temps et à la distance qui est changé.

La nouveauté des NTIC réside dans le fait qu'elles subissent des mutations à un rythme sans cesse accéléré et que les conséquences qu'elles engendrent induisent une véritable révolution scientifique et technologique ; en microinformatique et bureautique par exemple, l'usage de la disquette comme mémoire auxiliaire et mode de transport d'un ordinateur à un autre est très répandu. Trois autres séries de matériels périphériques vont prendre une importance croissante dans le domaine du traitement de l'écrit :

- Le scanner qui permet de digitaliser les chaînes de caractères et les images
- La carte fax qui permet de coupler un ordinateur à un appareil de télécopie
- Le cédérom ( compact disc read only memory )

Comme les moyens de transport (chemin de fer) ont rapproché les villes et, par ce fait même, les populations, les NTIC abolissent à leur tour les frontières de l'enseignement et de la recherche. Cela entraîne l'arrivée de nouveaux outils qui donnent la possibilité d'améliorer les pratiques actuelles et de développer de nouvelles solutions pour faire face aux défis d'aujourd'hui. On assiste présentement à une certaine démocratisation des NTIC puisqu'elles sont maintenant accessibles à tous ceux qui sont équipés d'un ordinateur personnel et d'un modem. Ce qui n'est pas sans effet sur l'ensemble de la société, le monde de l'éducation et celui de la recherche en particulier.

### NUMERISATION

La numérisation, (du latin *numerus* = nombre) est la conversion d'un signal analogique (continu) et un signal numérique (discret). Plus concrètement c'est la codification d'un langage ou d'un phénomène au moyen de chiffres. On dit également **digitalisation**, de l'anglais **digit** = **chiffre**.

Le processus de numérisation s'applique à l'écrit, mais aussi à l'image, au son et en général à tout ce qui est quantifiable. La numérisation se fait le plus souvent en numération binaire afin

que les données puissent être traitées dans des circuits électroniques qui fonctionnent par **ouvert** ou **fermé**, **vrai** ou **faux**, correspondant aux **chiffres 1 et 0**

L'opération de numérisation est entièrement automatique. Elle s'effectue suivant un code ASCII qui attribue à chaque lettre ou signe typographique un octet (groupe de huit chiffres).

Alors que la bibliothèque numérique existe depuis près de deux décennies, il reste toujours difficile d'en donner une définition admise et acceptée par tous...

Selon Alain Jacquesson, les premiers documents numériques n'ont pas été créés et déposés directement dans les bibliothèques, ils ont été conçus au moins dans trois endroits différents :

- D'une part, chez les éditeurs qui, dès la fin des années soixante, voulaient alimenter leurs photocomposeuses avec des textes réutilisables en vue de tirages ou de rééditions successives.
- Ensuite, chez les chercheurs universitaires qui, dès le début des années soixante dix ont encodés sur supports informatiques des textes classiques afin d'établir des concordances ou pratiquer différentes manipulations de texte, en particulier la linguistique statistique.
- Enfin, depuis le milieu des années soixante, certains chercheurs en sciences exactes et notamment des physiciens, qui, les premiers avaient un accès direct à des mini ordinateurs de type PDP8, NOVA...s'étaient mis à rédiger leurs articles sur ces machines en utilisant des éditeurs de textes prévus à l'origine pour corriger des programmes informatiques.

A noter que les deux premiers groupes utilisaient généralement des moyens informatiques lourds et déléguaient toute la gestion de leur corpus à des informaticiens qui utilisaient de gros ordinateurs de l'époque et stockaient les informations sur de lourdes bandes magnétiques.

Après ces développements progressifs, il y eut une formidable rupture en 1980 avec l'arrivée massive de la microinformatique bien que les premières machines, au point de me répéter firent

leur apparition au cours de la précédente décennie : (**ALTAIR** en 1975, et **APPLE1** en 1977).

C'est le 12 Aout 1981 qu'**IBM** lançait son **PERSONAL COMPUTER** (PC) créant un choc auprès des tenants de l'informatique lourde. A partir de cette date, créer des documents numériques devenait à la portée de tous. Une autre rupture arrivait en Juin 1985 : le **cedérom**. Cette année là, la firme américaine **TLC** (the library corp) présentait au congrès de l'American Library Association le fichier bibliographique de la bibliothèque du congrès sous le nom **BIBLIOFILE** qui est la première application commerciale d'un cedérom tous domaines confondus. A l'étonnement de tous le fichier, même partiel de cette grande bibliothèque tenait sur un disque de plastique de 12cm de diamètre.

Ces nouveaux papyrus, comme on aimait les appeler à l'époque, allait connaître le développement que l'on connaît aujourd'hui. Une autre évolution technologique fondamentale et étroitement liée au développement des télécommunications : le **réseau informatique** voit le jour et marque à jamais l'histoire des NTIC.

Un réseau informatique militaire américain **ARPANET** fonctionne pour la première fois en octobre 1969 sur la base des travaux de **John LICKLIDER** ainsi que ceux de **Léonard ROBERTS**. Ce réseau évolue rapidement vers un réseau reliant des ressources informatiques d'universités américaines en 1970 et prend le nom d'**INTERNET** ; se développe dans les milieux académiques internationaux en 1980, puis s'ouvre enfin aux particuliers et à l'économie mondiale.

En effet, l'origine de ce réseau se situe à la fin des années soixante : trois grands moments marquent son histoire.

Tout d'abord, au cœur de la guerre froide, les américains recherchaient un système de transmission sécurisé capable de résister même à une éventuelle attaque nucléaire. C'est ainsi que fut créé en 1969 ARPANET, l'ancêtre d'INTERNET. Par la suite au cours des années quatre vingt, INTERNET devient important instrument de recherche pour l'ensemble de la communauté scientifique et universitaire américaine.

C'est en 1986, que la **NSF** (National Science Foundation) et la **NASA** décident de connecter toutes les universités américaines entre elles. Mais c'est uniquement à partir de 1992 qu'INTERNET devient un outil accessible au grand public grâce au symbole des trois W (**WORLD WIDE WEB**). Ce développement qui est de nature qualitative est considéré comme une immense toile d'araignée mondiale qui relie des millions d'ordinateurs et qui permet surtout un accès très convivial aux informations de par le monde.

En 1989, est conçu à Genève et plus précisément au **CERN** (**CENTRE EUROPEEN DE RECHERCHE NUCLEAIRE**) le **WWW**. C'est un réseau de sites informatiques qui peuvent rechercher et atteindre au moyen d'un protocole de transfert appelé **HTTP** (**HYPertext TRANSfert PROTOCOLE**) n'importe quelle information. Il a été créé à l'origine pour permettre aux physiciens de communiquer rapidement et simplement à l'échelle planétaire. La distribution gratuite en 1993 d'un premier navigateur appelé **MOSAIC** assura une partie du succès du **WEB**. Il sera remplacé rapidement par **NAVIGATOR** de **NETSCAPE** ou **EXPLORER** de **MICROSOFT**.

En raison du grand succès auprès du grand public, INTERNET et WEB tendent à être confondus et souvent sont considérés comme synonymes. En réalité, le WEB n'est qu'une des sphères qui composent INTERNET et chacune de ses sphères possède ses propres outils de recherche.

Protocole	Nombre	Nombre De Documents	Données Totales	Taux De Croissances
Sites WEB	+5.000.000	+800.Millions de pages	3000 gigaoctés	+600 gigaoctés par mois
GOPHER	5000	?	100 gigaoctés	En déclin
FTP	10.000	?	5000	?
NEWS GROUPS	+70.000	+300.Millions d'articles	500	+100 gigaoctés par mois

**Tableau n°1 : Evolution des différentes sphères  
d'INTERNET. Source :BREWSTER KAHLE**

Il existe d'autres réseaux en dehors d'INTERNET. Ils sont nombreux à croire qu'INTERNET fournit un accès à toutes les banques de données ou réseau informatique mondial. Même si INTERNET est le <réseau des réseaux>, le fait que l'accès à son contenu soit gratuit, empêche par exemple d'utiliser des banques de données commerciales comme DIALOG ou QUESTEL. Certes, nous pouvons y accéder via TELNET ou via le WEB, mais il faut d'abord souscrire un abonnement. De même, il existe d'autres réseaux à valeur ajoutée comme COMPUSERVE racheté par AOL (American On Line). Il faut souligner que ce sont les abonnés de ces services qui peuvent accéder à INTERNET et non pas l'inverse car la passerelle ne fonctionne que dans un seul sens seulement.

**LE POTENTIEL INFORMATIONNEL d'INTERNET (P2ii)**  
Pour réellement comprendre le P2ii, il faut d'abord bien comprendre une notion qui demeure assez floue et abstraite : celle de **CYBERESPACE**.

Techniquement, il s'agit d'un espace virtuel qui relie plusieurs personnes communiquant entre elles par réseau informatique. Ce mot magique, créé par l'auteur des sciences fictions WILLIAM GIBSON, désigne désormais l'ensemble de ce qui peut être joint par le biais d'un ordinateur et d'un modem. Il s'agit d'un concept théorique et INTERNET représente la concrétisation la plus célèbre de cette notion.

Par ailleurs, toute révolution technologique engendre idées et applications nouvelles. INTERNET a fait naître l'idée révolutionnaire du <<libre accès>> à la communication scientifique. Cette idée défendue corps et âmes par des chercheurs universitaires depuis plus de dix ans, vient d'être admise par certains Gouvernements. Ce qui a permis de donner naissance à un nouveau concept que l'on appelle communément **OPEN ARCHIVES** ou **ARCHIVES OUVERTES** ou le **LIBRE ACCES** aux publications scientifiques.

**QU'EST-CE-QU'UNE ARCHIVE OUVERTE ?**

Avant de définir une archive ouverte, il faut préciser qu'il ne s'agit pas d'archives au sens traditionnel du terme mais principalement d'une base de données : un entrepôt de métadonnées associées éventuellement à une base de document.

Pour résumer sommairement, nous dirions que c'est un serveur dont le contenu (documents scientifiques et techniques.) est accessible en ligne, librement sur le WEB.

**AUTO-ARCHIVER** veut dire déposer des documents dans le serveur. Le terme <ouvert> lorsqu'on parle de communication scientifique à beaucoup évolué au cours des temps et mérite précision. Actuellement une archive, pour être ouverte, doit être conforme au protocole **OAI-PMH**.

### **LE PROTOCOLE OAI-PMH**

(OPEN ARCHIVE INITIATIVE PROTOCOLE FOR METADATA HARVESTING)

La communauté de chercheurs informaticiens à très vite compris que les archives disciplinaires qui se multiplient à grande vitesse rendaient la recherche d'information difficile du fait de leur éclatement. Il fallait trouver un protocole qui rende toutes les archives interopérables. A l'initiative de **C. LAGOZE** et **H. VAN DE SOMPEL**, une réunion de tous les responsables d'archives de cette époque s'est tenue à SANTA FE en Octobre 1999. Une convention a été élaborée pour donner une trame technique et organisationnelle des informations. Cette convention a été officiellement lancée le 15 Février 2000 et est devenue une norme utilisée en Juillet 2001. Ce protocole est un standard informatique qui permet d'éliminer toute notion de territoire et ne justifie plus la notion de centralisation dans une archive. Ce standard permet la recherche et la collecte dans toutes les archives distribuées dans l'INTERNET sans aucune restriction.

### **INTEROPERABILITE**

C'est la capacité de différents systèmes à dialoguer entre eux. Prenons deux systèmes qui envoient les dates en utilisant <<Jan>> pour désigner le mois de Janvier peuvent dialoguer.



Cependant, si le premier envoie <<01>>(le premier mois de l'année) et que l'autre utilise <<Jan>>, ils ne peuvent se comprendre qu'à trois conditions :

- Que le destinataire dispose d'un référentiel lui permettant de définir l'équivalence <<01>> et <<Jan>>
- Que le destinataire puisse recevoir également le contexte du message <<01>> c'est-à-dire qu'il s'agit bien d'une date et plus précisément d'un mois.
- Que le destinataire puisse lire le message <<01>> correctement.

Cette opération d'interopérabilité dépend bien sur de la conformité d'un système à un ensemble de règles communes. Elle permet à deux sources de données de communiquer des informations et de les interpréter correctement. Pour cela, il est nécessaire de prendre en considération tous les aspects techniques, documentaires et organisationnels.

La première définition a été donnée par la déclaration de BUDAPEST en 2002 :<< Par accès libre, nous entendons sa mise à disposition gratuite sur l'INTERNET public, permettant à tout un chacun de lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces articles, les disséquer pour les indexer à toute autre fin légale, sans barrière financière, ou technique autres que celles indissociables de l'accès et l'utilisation d'INTERNET. La seule contrainte sur la reproduction et la distribution, et le seul rôle du copyright dans ce domaine devrait être de garantir aux auteurs un contrôle sur l'intégrité de leurs travaux et le droit à être correctement reconnus et cités >>.

## **L'APPROCHE JURIDIQUE DES ARCHIVES OUVERTES**

L'accès au savoir, la circulation et le partage de l'information revêtent une importance capitale dans l'espace public. Le développement de nouveaux modes éditoriaux, la mise à disposition de matériaux intellectuels permettant de travailler dans des espaces collaboratifs, d'accéder aux réseaux constitutifs de la production intellectuelle, de participer à la circulation des

savoirs, occupent une place prépondérante dans la société d'information.

Dans le paysage actuel de la recherche, se constituent progressivement des communautés scientifiques sur l'INTERNET, rassemblant l'ensemble des spécialistes qui travaillent sur un même objet de recherche. Les archives ouvertes s'inscrivent dans cette philosophie de partage de la connaissance. Le libre accès, fondé sur une culture de don et d'échange fait naître différentes logiques qui s'affrontent. La logique de la protection des auteurs, la logique du marché et la logique de l'intérêt général et de la diffusion des ressources primaires via INTERNET.

Toutefois, il ne doit pas laisser supposer que les informations sur les documents (métadonnée) et les documents mis à la disposition du public sont libres de droit. Au delà de cette approche, les archives ouvertes suscitent de nombreuses interrogations quant à leur contenu et aux pratiques y afférentes. Les finalités de la recherche peuvent-elles s'accommoder du système actuel du droit d'auteur qui repose sur une logique privative ? L'ensemble des acteurs du WEB peuvent-ils méconnaître les règles associées à la création intellectuelle ?

Confrontés entre autres à ces problèmes juridiques auxquels nous sommes peut-être pas encore préparés, alors qu'ils sont régulièrement sollicités par la sphère scientifique, mais aussi par les milieux éditoriaux, les chercheurs, les bibliothécaires... Ces derniers sont à mon sens, encore en quête d'informations dans ce domaine. Ce qu'il faut savoir par contre, c'est que les arguments en faveur du libre accès ne donnent pas aux chercheurs utilisateurs toute la liberté par rapport aux diffuseurs de l'information.

Ce dernier ne fait que demander l'accès à des contenus, à des fins d'analyse, de critique et de comparaison. Toutefois, avec le <<tout numérique>>, de nouvelles menaces pèsent sur le respect de l'œuvre ou la préservation de son intégrité. La crainte du <<Pillage intellectuel>>, l'appréhension d'enfreindre la législation existante peuvent être des freins au développement actuel du libre accès.

Comment concilier la <<Paternité scientifique>> avec ce nouveau processus éditorial qui conduit inévitablement au partage des informations, partage qui constitue le fondement même du travail collaboratif en réseau pour une équipe de recherche.

### **QUELS SONT LES CONTOURS DU DROIT D'AUTEUR ?**

Toutes ces questions sont aujourd'hui au cœur de la problématique des archives ouvertes et de leur devenir. Quelle que soit la volonté de la communauté scientifique de faire partager un savoir dans une perspective de recherche, il existera toujours un obstacle majeur : l'aménagement de la règle de droit à ces nouvelles pratiques.

### **LA BIBLIOTHEQUE ET LES TIC**

En devenant numérique, la bibliothèque ne change pas de fonctions fondamentales. Elle doit continuer de proposer une sélection de ressources représentatives et pertinentes et d'en permettre l'accessibilité. Ces ressources sont peut être stockées à l'autre bout du monde, mais cette globalisation de l'information ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'abord de satisfaire la demande des utilisateurs. Au final, cette demande est de faible importance. Il n'y a pas, aujourd'hui, suffisamment de recul pour suivre un modèle définitif ; il s'agit plutôt de construire, d'une manière pragmatique, en adaptant des pratiques professionnelles connues.

Ceci n'occulte pas le fait d'avoir à réfléchir avant de concevoir : Quel public ? Quelles collections ? Quels usages ?

Le critère géographique n'a plus d'importance pour les usagers ; le public va s'élargir mais il faut privilégier le cœur de la cible. Il ne s'agit pas de tomber dans l'utopie de la bibliothèque universelle. Les bibliothèques doivent avoir un fonds bien défini et l'objectif n'est pas de donner accès à un maximum de documents numériques quelconques. Quel est l'intérêt de proposer l'accès à toutes les revues d'un éditeur lorsque seule une fraction concerne le domaine d'intérêt de son public. Le principe reste de fournir un accès bibliographique à des collections, collections propres ou autres sources et d'en assurer le développement (PDC : Plan de Développement des

Collections). Or, le concept même de la bibliothèque numérique désigne un <<Système d'Information dans lequel toutes les ressources d'information sont disponibles sous une forme traitable par ordinateur et dans lequel toutes les fonctions d'acquisition, de stockage, de conservation, de recherche, d'accès et de visualisation utilisent les techniques numériques>>. -Catherine, LUPOVICI.- De la bibliothèque classique à la bibliothèque numérique : In : Documentaliste, vol. 37, n°5-6.-pp. 286-297.

L'apparition de ce concept est directement liée à l'explosion d'INTERNET et aux capacités techniques, offertes par ce réseau, puis par le WEB, de traitement de l'information et d'accès à celle-ci.

Les bibliothèques classiques, quant à elles, participent à ce mouvement en mettant en place une facette <<bibliothèque numérique>> plus ou moins proche de ce concept, car le support papier ne pouvait être abandonné totalement pour des raisons de continuité de collection. Ces documents numériques ne sont véritablement apparus comme objet d'acquisition et d'intégration dans les collections qu'avec l'arrivée des supports disques compacts. L'interrogation en ligne n'était pas considérée comme une acquisition puisqu'il n'y avait pas de support ajouté à la collection.

En effet, dès lors qu'une bibliothèque ouvre ses services sur internet, le public devient potentiellement le public mondial du web. Si le site est référencé par un moteur de recherche, il peut être utilisé par un public étendu et très varié qui va réagir via le WEBMESTRE et faire éventuellement des demandes incohérentes par rapport aux objectifs initiaux de la bibliothèque. De gros efforts d'enquête sont alors nécessaires pour disposer de plus d'information que de simple statistiques d'activité car l'aspect qualitatif des besoins est très difficile à cerner de même que les motivations des usagers.

Tous ces changements de l'environnement technologique touchent les fonctions de base de la bibliothèque mais n'affectent pas encore profondément leur fonctionnement.

## MAIS QU'EN SERA-T-IL AU COURS DE LA PROCHAINE DECENNIE ?

D'ores et déjà un certain nombre de pistes peuvent être suivies par la bibliothèque pour améliorer ses prestations en développant les nouveaux services de l'ère numérique.

- Fournir des espaces de travail de qualité

La bibliothèque a toujours été un lieu physique de rencontre de ses usagers et de stockage de ses collections. Ces espaces présentent les meilleures conditions à l'apprentissage et la recherche. Si les collections peu à peu disparaissent et changent de support, c'est peut être ce même lieu d'échange et de rencontre entre les usagers qu'il conviendrait de le remettre en évidence.

- Créer des métadonnées

Plus les volumes d'information augmentent, plus il convient de les organiser pour en permettre l'exploitation. C'est déjà ce que font les bibliothèques lorsqu'elles cataloguent. Ceci dit, les principes d'organisation et de description ne sont pas encore totalement fixés, en raison de la non maîtrise des technologies émergentes.

- Former à la maîtrise de l'information

Dans ce monde du tout informationnel multi support, la formation et le recyclage sont un enjeu primordial pour la survie des bibliothèques.

- Choisir des ressources et gérer les licences d'utilisation

Le travail de sélection des ressources a fortement évolué ces dernières années passant d'une sélection au titre par titre à une sélection par bouquet et permettant un achat plus important pour un coût moindre. Cependant, avec les ressources en ligne, les établissements n'achètent plus comme avant. Son rôle se limitera à la gestion des licences dans les années à venir.

Ce qui est certain, c'est que les prochaines années seront décisives pour les bibliothèques et qu'elles devront développer leurs valeurs professionnelles, adapter leurs activités et leurs fonctions autour des nouvelles missions conçues autour d'un monde numérique.

## LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE D'ALGER

La bibliothèque universitaire d'Alger est un établissement à caractère encyclopédique et interdisciplinaire ; elle est un service commun aux instituts et aux écoles d'enseignement supérieur.

La loi du 20 Décembre 1879 relative à l'enseignement supérieur en Algérie, a posé l'acte dont est née la bibliothèque de l'Université d'Alger. Après avoir occupé divers locaux, elle s'installa définitivement en Janvier 1888 dans la partie centrale du bâtiment actuel de l'Université. Elle disposait alors de près de 15000 volumes. En 1909, date de la création officielle de l'Université, la bibliothèque n'avait qu'un bibliothécaire et trois garçons de salle.

### PERSONNEL DISPONIBLE

- 01 CONSERVATEUR EN CHEF
- 25 ATTACHES DE RECHERCHE
- 06 ASSISTANTS DE RECHERCHE
- 05 AGENTS TECHNIQUES
- 02 INGENIEURS INFORMATIENS
- 01 TS EN INFORMATIQUE

### ORGANIGRAMME

- DIRECTION
- SERVICE ORIENTATIONS
- SERVICE ACQUISITION
- SERVICE TRAITEMENT
- SERVICE RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

### FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE

LIVRE ARABE	245 000
LIVRE ETRANGER	430 000
THESE	220 000
PERIODIQUE PAPIER	700 TITRES d'un total de 4800
ELECTRONIQUE	50 000
CARTES DE GEOGRAPHIE	800
MICROFORMES	1500
CD ROM	500
FONDS ANCIEN	80 000

Pour le premier responsable de la bibliothèque Universitaire, les ressources électroniques acquises par abonnement d'accès deviennent un lieu de stockage commun à toutes les bibliothèques et usagers qui ont accès, et le réseau devient par excellence le lieu physique de stockage de ces données.

Ce nouveau contexte pose le problème de l'accès à long terme à des ressources dont le stockage repose désormais sur les intermédiaires de la distribution ou éditeurs.

L'informatisation des bibliothèques membres dans le cadre du projet RIBU (Réseau régional interbibliothèques Universitaires) pour ne citer que ce cas là, aura pour objectif, en plus de la modernisation de la gestion, de faciliter la recherche d'information et la localisation des ressources physiques. Ce projet RIBU a été dicté par la nécessité de mutualiser les moyens documentaires existants au niveau des bibliothèques universitaires de la région centre. Les partenaires européens sont :

- L'Université de Bruxelles qui est le gestionnaire de la bourse
- L'Université d'Aix

Ces deux universités forment un consortium. Quant aux universités Algériennes concernées par ce projet :

- USTHB
- UNIVERSITE SAID DAHLAB (BLIDA)
- UNIVERSITE BENYOUCEF BENKHEDDA (ALGER)
- UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA (BEJAIA)
- UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA (BOUMERDES)
- CERIST
- ENP
- ENA
- CENTRE UNIVERSITAIRE (JIJEL)

L'objectif de ce projet est :

- CONSTITUTION D'UN CATALOGUE COLLECTIF ENTRE LES MEMBRES.
- INFORMATISATION ET NUMERISATION DES DOCUMENTS

- INTEGRATION DES TIC
- CONTRIBUTION A L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE DE DIFFUSION DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Le deuxième projet consiste à l'élaboration d'un catalogue collectif Arabe en partenariat avec l'Arabie Saoudite. Quatre pays sont concernés par ce projet représentant six universités et une Bibliothèque Nationale :

KOWET une université

ARABIE SAOUDITE deux universités

EGYPTE deux universités

ALGERIE une université et la BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Ce travail gigantesque exige bien entendu une organisation administrative pour la mise en commun de moyens techniques et de ressources documentaires. Dans ce contexte, ce qui peut distinguer une bibliothèque, c'est de mettre en œuvre un véritable portail d'accès à l'information et aux services associés pour les différents types d'utilisateurs habituels de l'institution, mais aussi pour les nouveaux utilisateurs distants.

Par ailleurs, sur l'aspect sélection des ressources, l'extension de la politique documentaire aux ressources en ligne passe automatiquement par le remplacement de versions classiques de publications sur papier ou sur cédérom par leur version en ligne sur INTERNET.

Actuellement, cette action est conduite manuellement dans la plupart des établissements en suivant les principes classiques de sélection documentaire, sans véritable maîtrise des outils économiques et juridiques.

Pour le cas de la bibliothèque universitaire d'Alger, ses ressources numériques sont offertes aux lecteurs sur des monopostes et sont accessibles via le réseau local ou le réseau externe (INTERNET) ; traditionnellement, leur système de gestion s'applique aux utilisateurs avec un niveau d'autorisation d'utilisation des services par les différents types de lecteurs. Leur système de gestion des ressources électroniques doit en plus prendre en compte les conditions d'accès à chaque ressource électronique avec un code d'accès.



Toutefois, si la bibliothèque est productrice d'information et se trouve dans le rôle <<d'éditeur>> par la mise sur le réseau INTERNET des reproductions numériques de ses collections, elle devra s'assurer que les documents reproduits relèvent du domaine public comme c'est le cas de la numérisation des thèses. Le responsable était astreint de demander l'accord signé de l'auteur pour la reproduction de sa thèse sur le réseau.

Concernant la production et la mise à disposition de ressources électroniques, la bibliothèque universitaire d'Alger est appelée à produire de l'information numérique et à la mettre à disposition de ses utilisateurs internes et externes.

Cette manière de diffuser auprès d'un public constitue de fait un acte d'édition conscient. Cela suppose l'existence de tous les aspects techniques et juridiques de cette fonction dans le nouveau contexte des ressources numériques. La bibliothèque devient alors responsable de fait du suivi des ressources avant l'acte de publication, alors qu'auparavant, elle gérait des ressources que l'on appelle communément ressources figées car il existait une frontière entre le monde de l'édition et le monde de l'utilisation. Et comme exemple, nous avons cité plus haut le dépôt diffusion des thèses sous forme numérique. Donc, la sélection des ressources reproduites et le mode de mise à disposition doivent tenir compte du statut de la ressource vis-à-vis du droit d'auteur et des droits voisins.

La mise à disposition sur un réseau doit clairement indiquer à l'utilisateur et pour chaque ressource, les modalités particulières de réutilisation autorisée, dans le cadre d'un usage privé, ou une exploitation à des fins de recherche ou d'enseignement.....Ce n'est pas le cas de nos bibliothèques car le juridique n'existe pas en tant que structure pour protéger les intérêts de l'établissement. La bibliothèque universitaire d'Alger comme tous les établissements de l'enseignement supérieur sont des établissements hybrides. C'est un modèle très répandu dans le monde. Il est pratiqué par toute bibliothèque qui ajoute naturellement à ses ressources classiques des ressources électroniques sur supports ainsi que l'accès sur le web, et qui gère tous ces types d'acquisition dans une même politique

documentaire. Cette attitude des bibliothèques qui consiste à vouloir conserver ces deux modes de publication d'un même contenu pour répondre à deux types de demandes de lecteurs, et pour explorer l'utilisation des nouveaux supports tout en assurant la continuité de la collection traditionnelle et de sa gestion sur le long terme. Ce comportement aboutit naturellement à une augmentation très sensible des budgets d'acquisition et à supprimer d'autres dépenses d'acquisition documentaires.

Cet état de fait a conduit les éditeurs à mettre en place des consortiums d'abonnement qui permettent de collectiviser les accès aux ressources électroniques en s'appuyant sur les abonnements papier.

Ce comportement est dénoncé par le premier responsable de la bibliothèque universitaire d'Alger qui s'appuie sur son expérience personnelle pour dire qu'une politique électronique réfléchie doit nécessairement être partagée par le consortium mis en place et de ce fait met l'accent sur les problèmes rencontrés depuis le lancement du projet en Algérie :

- Programme individuel de numérisation
- Absence de coordination entre les membres du consortium
- Absence de politique claire énoncée
- Absence de loi réglementaire

Alors qu'il est plus facile de récupérer par le biais de la base de données GALICA de la Bibliothèque Nationale Française tous les documents numérisés se trouvant dans le fonds de la bibliothèque universitaire d'Alger d'où le gain de temps et d'argent.

Avant de conclure, une problématique qui taraude beaucoup de professionnels et qui est la suivante :

? A-T-ON REELLEMENT BESOIN DE LA BIBLIOTHEQUE A L'HEURE DE GOOGLE ?

Cette question a été posée par Alex BYRNE, Directeur de la bibliothèque de l'Université de Technologie de SIDNEY et ex Président de l'IFLA. Il s'interrogeait sur la pérennité à terme des bibliothèques dans un monde où l'information devenait de plus en plus numérique. Bien avant lui, d'autres auteurs mondialement connus et dont Marshall MAC LUHAN se faisait

le chef de file, ne disait pas que <<la radio, la télévision, et l'audiovisuel ont tendance à se développer au détriment du livre, que l'humanité délaisse la civilisation de l'écriture pour entrer dans une autre : celle de l'image>>.

Cette condamnation, quelque peu hâtive, n'a pas résisté au développement continu du livre.

Le livre à condensé depuis plusieurs siècles, toute la réalité du monde. C'est pourquoi nous pouvons parler du monde des livres et que tout ce qui touche à son avenir concerne notre devenir. Ne dit on pas que le livre n'a pas d'avenir car il est l'avenir.

En conclusion, cette brève chronologie des NTIC que prônent aujourd'hui les hommes politiques de tout bord, étaient connues depuis de longues années même si nos marchés financiers ne les ont découverts que plus tard.

Cependant, les prochaines années seront décisives pour les bibliothèques et qu'elles devront développer leurs valeurs professionnelles, adapter leurs activités et leurs fonctions autour de nouvelles missions conçues autour d'un monde numérique.

#### **BIBLIOGRAPHIE:**

1. *BATICLE, R.L.- Les Sciences de l'écrit: Encyclopédie internationale de Bibliologie, 1993.*
2. *CAMPBELL, J.D.- Changing a cultural Icon :the academic library as a virtual destination: In: Educause review,vol.41, n°1; Jan-Fev.2006.*
3. *CASTELLS, M.- La société en réseau.- Paris, Fayard, 1997.*
4. *DENEF, J.F.-Les NTIC dans la formation Universitaire.- Pédagogie Médicale, vol.2, n°1; Fev. 2001.*
5. *DESRICHARD, Yves.- Bibliothèques Universitaires et Nouvelles technologies.- Paris : BBF, tome 45, n°3 ; 2000.*
6. *DICTIONNAIRE LAROUSSE, 2014.*
7. *DUTTON, W.- Society on the line.- Oxford University Press, 1999.*
8. *GADREY, J.- Nouvelle économie, nouveau mythe.-Paris,*
9. *GUEDON, J.C.- Le Monde en réseau.- Paris, Gallimard, 2005.*
10. *JACQUESSON, A.- De la Difficulté à utiliser les bibliothèques numériques.- Paris : ABF, 2000.*
11. *JEZEGOU, A.- La Formation à distance.- Paris : l'Harmattan, 1998.*
12. *LACROIX, Guy.- De l'Internet aux NTIC.- Paris : ABF, n°188, 2000.*
13. *LUPOVICI, C.- De la Bibliothèque classique à la bibliothèque numérique : In : Documentaliste, vol 37, n°5-6, pp. 286-297.*
14. *MILLER, Dan.- The Birth of the Internet.- In: Pc World, vol.17, n°12, Déc.,1999.-p. 137.*

15. NARDI, M.- Air du temps : un bilan de stage.- Paris :BBF, t.30, n°5 ; 1985.
16. Nouvelles technologies de l'Information et transmission des connaissances / Colloque international organisé par la Bibliothèque Universitaire de FRIBOURG : 20 Nov.1998.
17. OCDE.- Une nouvelle économie, 2000.
18. Rapport du groupe de travail présidé par Van Doreen.- Paris : MENRT, 1999. (Bibliothèques Universitaires et Nouvelles Technologies).
19. UNESCO.- Du Traditionnel au virtuel : les NTIC.- Paris, 1998.
20. UNIVERSITE DE RENNES.- Livres électroniques et bibliothèques universitaires.- Colloque : Mai 2002.
21. SACHWALD, F.- Enjeux et priorités.- Paris :IFRI, 2002.